6.6 Évaluation du niveau de preuve à l'aide des nouvelles études

L'évaluation des éléments de preuve a pour objectif d'établir l'état des connaissances scientifiques relatives aux effets du rayonnement de haute fréquence sur l'être humain. Il s'agit en priorité de savoir si, au regard du principe de précaution, il existe des éléments ou des faits tangibles attestant de l'existence d'effets en deçà des valeurs limites définies par de l'ICNIRP (ou des valeurs limites d'immission retenues par l'ORNI).

L'analyse de la littérature scientifique parue depuis 2014, en tenant compte des rapports d'expertise publiés, met en évidence l'existence des effets suivants, potentiels, du RNI :

Tumeurs causées par l'utilisation du téléphone mobile sur une longue durée. Concernant les tumeurs cérébrales malignes, les résultats des nouvelles études épidémiologiques sont hétérogènes. Une étude de cohorte prospective a révélé une corrélation négative entre utilisation du téléphone mobile et gliome, tandis que deux études cas-témoins ont fait état d'un risque accru pour les utilisateurs extrêmes. Les risques mis en évidence par les deux études cas-témoins sont d'une telle ampleur qu'ils devraient forcément se traduire par une augmentation des tumeurs cérébrales. L'évolution des taux de morbidité a donc été analysée dans plusieurs pays. Les études menées n'ont cependant trouvé aucun élément montrant que l'incidence des tumeurs augmentait, compte tenu d'un certain décalage dans le temps, une fois que la majorité de la population de ces pays avait commencé à utiliser des téléphones mobiles. Cela suggère que, au moins dans certaines études cas-témoins, la forte augmentation des risques observés est sans doute due à une question de méthodologie et que la durée d'utilisation du téléphone mobile par les patients atteints de tumeurs cérébrales a systématiquement été surestimée par rapport à celle des témoins sains.